



Critères d'évaluation lors des examens de musiques actuelles en formule collective

A : Critères d'ordre technique

Instruments à cordes

1) Position de jeu :

Pour les instruments à cordes la première chose pour les examens est de préparer les élèves à jouer debout avec une sangle réglée assez courte (idéalement dès la fin du cycle 1).

Ceci permet d'analyser la tenue globale de l'instrument :

- position main gauche avec pouce derrière le manche, utilisation de tous les doigts (1, 2, 3, 4)
- position main droite dans la souplesse de l'articulation avant-bras/main,
- utilisation de l'aller-retour pour le guitariste et du buté à 2 doigts pour le bassiste (3 doigts possible en 2^e & 3^e cycle)

A noter qu'un élève assis ayant globalement une mauvaise position améliore sa position en se mettant debout.

2) Perception de l'élève par rapport à la pulsation :

Ressenti du rythme avec battements du pied, oscillation du corps ou hochement de tête.

Pour le bassiste le travail sensoriel est essentiel, il est donc utile de conseiller l'exercice du balancier, c'est à dire faire osciller le corps comme un métronome pendant qu'on joue (temps 1 et 3 à droite) : la moindre faute rythmique est sanctionnée par la sensation de tomber.

Les élèves qui ont travaillé cet exercice s'en servent dès qu'ils rencontrent une difficulté rythmique. De plus, cet exercice les rapproche des batteurs avec qui ils doivent travailler, puisque ceux-ci assoient leurs rythmes de cette manière : grosse caisse sur 1 et 3, charleston sur 2 et 4).

3) L'écoute :

L'impression primordiale que doit renvoyer l'élève est celle d'une grande écoute de son environnement musical et de son désir d'interactivité.

N.B : c'est critères d'évaluation (écoute & perception de la pulsation) s'appliquent à tous les autres instruments

Batteurs :

En plus de l'appréciation globale des éléments purement technique et de sa maîtrise du tempo, l'évaluation d'un batteur est également lié à la musicalité et au coté interactif et mélodique de son jeu : le batteur se chante-t-il le thème en jouant ? ; souligne-t-il les interventions des solistes ? ; répond-t-il dans les impros ? ; est-il interactif avec le bassiste ? ; est-t-il capable de nuances ? ; est-il capable de changer de style d'accompagnement ?

En résumé, un batteur qui joue de manière exclusivement technique ou intempestivement sonore en ne donnant pas l'impression d'écouter les autres musiciens est à sanctionner.

Claviers :

En plus de l'appréciation globale des éléments purement technique et de sa maîtrise de l'harmonie, l'évaluation d'un claviériste est également lié à l'écoute qu'il saura développer dans l'orchestre : le claviériste ne remplit-il pas trop rythmiquement ? ; donne-t-il l'impression de jouer seul ? ; ne met-il pas trop de basses dans ses accords ? ; n'est-il pas en train d'écraser l'orchestre plutôt que de le soutenir ?

En résumé, un claviériste qui joue de manière inapproprié doit travailler en atelier pour apprendre les renversements et les formules d'accompagnement.

Chanteurs :

En plus de la justesse et du rythme, l'évaluation d'un chanteur (ou chanteuse) est lié à son attitude dans l'orchestre : comment se positionne-t-il par rapport aux autres musiciens (est-il en position de karaoké amélioré et se considère-

t-il d'emblé comme le centre de l'orchestre ?) ; a-t-il une vision du morceau ? ; sait-il transmettre des indications aux autres musiciens (tempo, tonalité à adopter pour sa tessiture, nuances)?

En résumé, Il est nécessaire qu'un chanteur (ou chanteuse) ait l'habitude de jouer en groupe afin de favoriser une dynamique orchestrale, de comprendre les interactions entre musiciens et d'échanger avec eux sur les interprétations.

Soufflants :

En plus de la justesse de jeu et du rythme, comment le soufflant se positionne-t-il par rapport aux autres musiciens : a-t-il le réflexe de chauffer et d'accorder son instrument ? ; corrige-t-il sa justesse en jouant ? ; lorsqu'il est en duo ou trio cherche-t-il à créer une sonorité de pupitre (notamment sur les mises en place)? ; propose-t-il naturellement des idées de riffs, guide tone lines, ou pêches d'orchestre ? ; a-t-il conscience du tempo (joue-t-il devant, derrière) ?

En résumé, Il est nécessaire qu'un soufflant ait l'habitude de jouer en atelier afin de favoriser un son de groupe et de prendre conscience de son phrasé par rapport au tempo de l'orchestre.

B : Critères d'ordre esthétiques

Dans le cadre des évaluations de fin de cycle notamment pour les UV Autonomie*, l'élève peut proposer au jury une partition écrite en notes (ou éventuellement tablatures pour les guitaristes) d'un arrangement de morceaux proposés à l'examen.

Pour le FC1 il peut aussi faire un montage avec les playalong proposés par la CMF.

*UV Autonomie : improvisation (libre ou sur grille) ou interprétation d'une composition sur papier ou avec séquenceur ou interprétation d'un arrangement à partir d'un morceau de référence choisi par le candidat. A partir du FC2 : entretien sur le projet artistique du candidat.

Dans une démarche d'appropriation et d'interprétation personnelle, les critères à évaluer sont les suivants :

- 1) l'élève a-t-il écouté les différentes versions des morceaux de l'examen ?
- 2) l'élève a-t-il recherché des informations sur le compositeur, les interprètes, le style musical, le contexte historique dans lequel a été composé le morceau ?
- 3) l'élève a-t-il trouvé, lu ou relevé les morceaux (notamment les solos) ?
- 4) l'élève a-t-il réécrit la partition selon ses préférences ?
- 5) l'élève a-t-il réfléchi sur l'interprétation de son morceau en fonction de son instrument propre (monodique, harmonique)
- 6) l'élève a-t-il inventé les parties non écrites ou sa partie si le morceau n'est pas écrit pour son instrument (l'écriture pourra se faire sous forme de notes ou de tablatures pour les guitaristes)
- 7) l'élève a-t-il pris en compte divers paramètres : son, nuance, style, effet, orchestration, arrangement, etc.
- 8) l'élève a-t-il la capacité à transmettre sa vision d'un morceau aux autres musiciens et à savoir donner des indications sur le tempo, les parties, les solos, etc.

Bien qu'étant la finalité de notre évaluation esthétique, ces paramètres sont à prendre en compte de manière souple en fonction des différents niveaux.

Conclusion :

La pratique des musiques actuelles sous-entend que l'élève doit au plus tôt quitter une attitude strictement passive d'apprentissage et de travail personnel pour s'impliquer dans un travail collectif.

A contrario, l'élève ne doit pas être présenté prématurément aux examens de fin de cycle, pour éviter toutes déconvenues, il faut lui laisser le temps d'évoluer.